

## Réponses collectives pour l'autonomie des systèmes maraîchers bio-méditerranéens

**Contribuer à la constitution d'une activité maraîchère bio diversifiée, productrice d'aliments sains pour les consommateurs, protectrice de l'environnement et génératrice de revenu et de qualité du travail pour les petits producteurs.**

Le développement des systèmes maraîchers en circuits courts, en particulier dans le cadre de projets d'installation agricole, constitue un enjeu important pour le département de l'Hérault. Il s'agit de répondre à une demande croissante de produits de qualité locaux tout en maîtrisant les techniques de production dans le respect, à long terme, des équilibres agro-écologiques (eau, fertilité des sols, biodiversité...).

L'objectif général du projet est de contribuer à la constitution d'une activité maraîchère bio diversifiée, productrice d'aliments sains pour les consommateurs, protectrice de l'environnement et génératrice de revenu et de qualité du travail pour les petits producteurs et en particulier pour ceux qui sont dans une démarche d'installation ou de développement de leur projet.

La démarche collective permettra :

- de maîtriser les charges d'équipement indispensables pour une activité de maraîchage biologique qui ne repose pas uniquement sur l'intensification en travail,
- d'améliorer la fertilité des sols par un enrichissement raisonné en matière organique,
- d'améliorer la gestion des problèmes phytosanitaires en mettant l'accent sur les mesures de prévention et sur l'observation pour une plus grande réactivité et plus d'anticipation,
- de concevoir des systèmes agro-écologiques pour les parcelles et exploitations individuelles,
- de mutualiser les coûts de gestion des exploitations via la coopérative d'activités.

La démarche mise en œuvre au sein de la coopérative d'activités Terracoopa reposera sur une évaluation participative (entre pairs) de pratiques agro-écologiques en testant notamment différents itinéraires techniques. Pour accompagner les projets d'installation agricole et les projets de restructuration d'exploitation, un accompagnement spécifique pour la co-construction de nouveaux systèmes maraichers agro-écologiques et économe sera réalisé.

- Région : Languedoc-Roussillon - Département : Hérault (34)
- Territoire concerné : Agglo de Montpellier, Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or)
- Nombre d'exploitations impliquées : 10
- Structure porteuse de la demande : Terracoopa
- Montant de la subvention CASDAR : 75000 €
- Budget total du projet : 93750 €